



D.2025.04.02.8.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

8 – COMMUNICATION

8.5 - Convention de partenariat entre l'établissement public du Capitole de Toulouse et Tisséo Collectivités dans le cadre d'une soirée ciné-concert de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1020.

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

L'Orchestre national du Capitole de Toulouse organise une soirée ciné-concert *Star Wars* le 5 juin 2025 à 20h au Zénith Toulouse Métropole, un rendez-vous exceptionnel qui marquera l'achèvement de la saison 2024-2025.

L'Orchestre propose cette soirée au Zénith afin de pouvoir offrir à un large public une capacité d'accueil plus importante qu'à la Halle aux Grains. Dans un souci d'éco-responsabilité, l'Orchestre souhaite inciter son public à utiliser les transports en commun pour se rendre au Zénith.

Afin d'inciter les spectateurs à se rendre à cette soirée en transport en commun et de promouvoir cet événement auprès du grand public, les parties se sont rapprochées afin de nouer un partenariat.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention annexée à la présente délibération et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat n° 2025-1020 avec la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES